



Boire de l'alcool enceinte devrait-il être illégal?

SANTÉ

Une Britannique est jugée pour avoir consommé de l'alcool pendant sa grossesse. Une procédure qui fait hurler en Suisse.

Par **Cléa Favre**. Mis à jour le 08.11.2014 **35 Commentaires**



Un petit verre enceinte, est-ce acceptable?

Partager & Commenter

La procédure judiciaire enflamme l'Angleterre. Et pour cause: mercredi, une mère a été jugée pour «empoisonnement». En jeu: sa consommation d'alcool pendant sa grossesse. La presse britannique évoque une demi-bouteille de vodka, ainsi que huit canettes de bière par jour. Ce sont les autorités en charge de sa fille aujourd'hui âgée de 7 ans qui l'ont traînée en justice. L'enfant présente en effet des séquelles physiques et des difficultés d'apprentissage. Conséquences avérées de l'hygiène de vie de sa maman. Les mots de l'avocat représentant une Municipalité du nord-est de l'Angleterre sont durs: «Elle buvait de façon excessive. Les médecins le savaient et l'avaient alertée sur les conséquences si elle continuait. Nous considérons donc qu'il s'agit d'un crime au regard de la loi.» La Cour d'appel britannique n'a pas encore tranché, mais la mère, alcoolique depuis l'âge de 13 ans et toxicomane, pourrait être amenée à payer des indemnités pour le préjudice causé à sa fille. Ce qui constituerait un «dangereux précédent» selon certaines associations.

Fœtus sans identité juridique

Comme en Angleterre jusqu'à maintenant, en Suisse, le fœtus n'a pas d'identité juridique. «Nous ne sommes donc pas en mesure de protéger l'enfant avant sa naissance. Nous ne pouvons intervenir que si la personne est un danger pour elle-même ou pour les autres», explique Katyuska Francini, médecin associée au Département de gynécologie obstétrique et responsable de la consultation en addictologie du CHUV. «Nous tentons d'épargner ces femmes à travers des discussions sur les enjeux d'une consommation à risque. Mais c'est vrai que, parfois, on aimerait faire davantage, les sortir de leur milieu par exemple.»

Néanmoins, la criminalisation de la consommation d'alcool ne rencontre aucune sympathie en terres helvétiques. Pour Rita Manghi, médecin adjointe au service d'addictologie des HUG, réprimer et stigmatiser ne peuvent qu'aboutir à soustraire du regard les addictions. «Cette femme devait être dans une telle solitude! C'est une responsabilité collective de dépister les personnes à risque, en désarroi, marginalisées. Et nous ne pouvons le faire qu'à travers un regard non jugeant qui permet aux gens de parler de leur addiction au plus tôt.» A ses yeux, le dépistage est essentiel pour pouvoir ensuite accompagner les futures mamans, leur fournir informations et conseils adaptés. L'association Avocats des enfants ne soutient pas non plus une telle criminalisation. «Certes, l'enfant a un droit à la santé. Mais celui-ci passe par un système d'aide efficace pour la future mère», intervient sa porte-parole, Irène Inderbitzin.

Les diverses interlocutrices relèvent d'ailleurs qu'il n'existe pas de corrélations entre les doses d'alcool ingérées et les séquelles sur l'enfant. «Il est difficile de savoir s'il y aura un problème ou non. L'enfant peut ne pas réagir à de grandes quantités, tout comme présenter d'importantes malformations suite à de petites quantités», prévient Katyuska Francini.

Enfin, où s'arrêter dans la criminalisation des comportements dangereux? s'interroge Liliane Maury Pasquier, conseillère aux Etats (PS/GE) et sage-femme. Certains médicaments, sports, voire fromages pourraient aussi devenir illégaux dans une logique de contrôle normatif. «Or cela nous ramène à des temps pas si éloignés où les autorités arrachaient des enfants à des familles, sous prétexte de les protéger», rappelle-t-elle. (Le Matin)

Créé: 08.11.2014, 09h06

[Voir tous les commentaires](#)